

Flextile Ltd.
Fiche signalétique
Calfeutrage Ultra-Performance Flextile

Section 1 – Renseignements sur le produit chimique et l'entreprise

NOM DU FABRICANT:	FLEXITILE LTD.		
<u>ONTARIO</u>	<u>QUEBEC</u>	<u>BRITISH COLUMBIA</u>	
121-30th Street	555, Rue Locke	2829 Lake City Way	
Etobicoke, ON	Ville St. Laurent, QC	Burnaby, BC	
M8W 3C1	H4T 1X7	V5A 2Z6	
Tel: (416) 255-1111	Tel: (514) 345-6666	Tel: (644) 420-4914	
FAX: (416) 255-1729	FAX: (514) 345-8825	FAX: (604) 420-0936	
EN CAS D'URGENCE CHIMIQUE	APPELER CANUTEC (613) 996-6666		
IDENTIFICATION DU PRODUIT :	CALFEUTRAGE ULTRA-PERFORMANCE FLEXITILE		

Section 2 – Risques pour la santé

Présentation des urgences

Le produit peut causer des brûlures. Peut causer des irritations à la peau, aux yeux et aux voies respiratoires.

Effets potentiels sur la santé : Yeux

Exposition à court terme : irritation, douleurs, rougeurs, larmoiement. Exposition à long terme : mêmes effets que ceux indiqués en cas d'exposition à court terme.

Effets potentiels sur la santé : Peau

Exposition à court terme : absorption possible, effets sur le système nerveux central, irritation, maux de tête, étourdissement, somnolence, perte de coordination, sensibilisation et réactions allergiques. Exposition à long terme : mêmes effets que ceux indiqués en cas d'exposition à court terme.

Effets potentiels sur la santé : Ingestion

Exposition à court terme : irritation, douleur abdominale, vomissement. Exposition à long terme : mêmes effets que ceux indiqués en cas d'exposition à court terme.

Effets potentiels sur la santé : Inhalation

Exposition à court terme : irritation, toux, éternuement, effets sur le système nerveux central, étourdissement, nausée, perte de coordination, vomissement. Exposition à long terme : mêmes effets que ceux indiqués en cas d'exposition à court terme.

Cotes HMIS : Santé : 2 Incendie : 1 Réactivité HMIS 0

Échelle de danger : 0 = minimal 1 = léger 2 = modéré 3 = grave 4 = très grave* = danger chronique

Section 3 – Composition / information relative aux ingrédients

# CAS	Composant
471-34-1	Acide carbonique, sel de calcium (1 :1)
13463-67-7	Dioxyde de titane
67-66-3	Chloroforme
107-13-1	Acrylonitrile
108-10-1	Méthyle isobutyle cétone
122-60-1	Éther de phényle et de glycidyle
140-88-5	Acrylate d'éthyle
106-89-8	Épichlorhydrine
67-56-1	Méthanol

Section 4 – Premiers soins

Premiers soins : Yeux

Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 20 minutes. Composer le 911 ou communiquer avec des services médicaux d'urgence.

Premiers soins : Peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 minutes. Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés. Composer le 911 ou communiquer avec des services médicaux d'urgence.

Premiers soins : Ingestion

En cas d'ingestion d'une grande quantité, composer le 911 ou communiquer avec des services médicaux d'urgence.

Premiers soins : Inhalation

En cas d'effets indésirables suite à l'inhalation, déplacer la personne dans un lieu non contaminé. Procéder aux manœuvres de respiration artificielle si la personne ne respire pas. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Composer le 911 ou communiquer avec des services médicaux d'urgence.

Section 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

Dangers généraux d'incendie

Se reporter à la Section 9 pour connaître les propriétés d'inflammabilité

Danger léger d'incendie

Produits de combustion dangereux

Produits de décomposition thermique : oxydes de carbone, oxydes d'azote, aldéhydes, différents composés de polymère.

Moyens d'extinction

Poudre chimique, dioxyde de carbone, jet d'eau, mousse extinctrice standard

Équipement de lutte contre l'incendie / Instructions

Éloigner le contenant de la zone d'incendie si cela est possible. Éviter d'inhaler la substance ou les sous-produits de combustion. Demeurer en amont et à l'écart des zones basses.

Cotes NFPA : Santé : 2 Incendie : 1 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = minimal 1 = léger 2 = modéré 3 = grave 4 = très grave

Section 6 – Mesures en cas de dispersion accidentelle

Procédures de récupération

Empêcher la fuite si possible sans prendre de risque personnel.

Procédures de nettoyage

Petites dispersions : Absorber avec du sable ou d'autres matières non-combustibles et mettre le produit dans des contenants appropriés pour fins de rejet. Grandes dispersions : Former une digue afin de contenir le liquide pour fins de rejet. Empêcher toute évacuation dans les systèmes de drainage, égouts, sous-sols ou zones confinées.

Procédures d'évacuation

Isoler la zone. Tenir éloigné tout personnel non nécessaire aux opérations.

Procédures spéciales

Aucune

Section 7 – Manipulation et stockage

Procédures de manipulation

Vider les récipients pouvant contenir du liquide résiduel. Procéder avec précaution lors de cette opération.

Procédure de stockage

Stocker et manipuler conformément aux règlements et aux normes en vigueur. Soumis aux règlements de stockage : U.S. OSHA 29 CFR 1910.106. Stocker dans un contenant hermétique. Stocker dans un endroit frais et sec. Protéger de la lumière directe du soleil, de la chaleur ou du gel. La matière doit être stockée dans des contenants secondaires appropriés ou dans une zone endiguée. Inspecter tous les nouveaux contenants avant le stockage, s'assurer qu'ils soient identifiés adéquatement et non endommagés. Tenir à l'écart de substances incompatibles.

Section 8 – Moyens de contrôle de l'exposition / Protection personnelle

Limites d'exposition aux composants

Acide carbonique, sel de calcium (1:1) (471-34-1)

NIOSH : 10mg/m³ TWA (Taux global d'empoussiérage) (...) (Poussières respirables)

Dioxyde de titane (13463-67-7)

ACGIH : 10mg/m³ TWA

OSHA : 10mg/m³ TWA (Taux global d'empoussiérage)

Méthyle isobutyle cétone (108-10-1)

ACGIH : 50 ppm TWA

75 ppm STEL

OSHA : 50 ppm TWA; 205 mg/m³ TWA

75 ppm STEL; 300 mg/m³ STEL

NIOSH : 50 ppm TWA; 205 mg/m³ TWA

75 ppm STEL; 300 mg/m³ STEL
Éther de phényle et de glycidyle (122-60-1)
ACGIH : 0.1 ppm TWA
Peau – contribution potentielle considérable à une exposition générale par la voie cutanée
OSHA : 1 ppm TWA; 6 mg/m³ TWA
NIOSH : 1 ppm Ceiling (15 min); 6 mg/m³ Ceiling (15 min)

Épichlorhydrine (106-89-8)
ACGIH : 0.5 ppm TWA
Peau – contribution potentielle considérable à une exposition générale par la voie cutanée
OSHA : 2 ppm TWA; 8 mg/m³ TWA
Empêcher ou réduire l'absorption cutanée

Acrylate d'éthyle (140-88-5)
ACGIH : 5 ppm TWA
OSHA : 5 ppm TWA; 20 mg/m³ TWA
25 ppm STEL; 100 mg/m³ STEL
Empêcher ou réduire l'absorption cutanée

Acrylonitrile (107-13-1)
ACGIH : 2 ppm TWA
Peau – contribution potentielle considérable à une exposition générale par la voie cutanée
OSHA : 1 ppm Niveau d'action; 2 ppm TWA; 10 ppm limite (15 min, exposition de la peau et des yeux interdite. Risque de cancer – consulter 29 CFR 1901.1045)

Méthanol (67-56-1)
ACGIH : 200 ppm TWA
250 ppm STEL
Peau – contribution potentielle considérable à une exposition générale par la voie cutanée
OSHA : 200 ppm TWA; 260 mg/m³ TWA
250 ppm STEL; 325 mg/m³ STEL
Empêcher ou réduire l'absorption cutanée
NIOSH : 200 ppm TWA; 260 mg/m³ TWA
250 ppm STEL; 325 mg/m³ STEL
Possibilités d'absorption cutanée
Chloroforme (67-66-3)
ACGIH : 10 ppm TWA
OSHA : 2 ppm TWA; 9.78 mg/m³ TW
NIOSH : 2 ppm STEL(60 min); 9.78 mg/m³ STEL (60 min)

Contrôle technique

Prévoir une installation de ventilation par aspiration. S'assurer de la conformité avec les limites applicables d'exposition.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE

Équipement de protection personnelle : Yeux / Visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux. En cas d'utilisation ou d'éclaboussures importantes, une protection additionnelle (masque protecteur) peut être portée.

Équipement de protection personnelle : Peau

Porter des gants et des vêtements résistants aux produits chimiques appropriés.

Équipement de protection personnelle : Respiratoire

En cas d'utilisation fréquente ou d'exposition importante, une protection respiratoire adéquate peut s'avérer nécessaire. L'équipement de protection respiratoire est classé de minimum à maximum. Prendre connaissance des caractéristiques de détection avant usage. Tout appareil de protection respiratoire à adduction d'air avec pièce faciale complète opéré avec régulateur d'oxygène ou tout autre appareil respiratoire à pression positive. Tout appareil de protection respiratoire autonome muni d'une pièce faciale complète et opéré avec régulateur d'oxygène ou tout autre appareil respiratoire à pression positive.

Équipement de protection personnelle : Général

Prévoir une douche oculaire automatique et une douche de décontamination dans la zone de travail.

Section 9 – Propriétés physiques et chimiques

Apparence : couleurs variées
État physique : Pâte
Tension de vapeur : SO
Point d'ébullition : SO
Solubilité (H₂O) : Négligeable

Odeur : Aucune
pH : ND
Densité de vapeur : SO
Point de fusion : SO
Masse volumique : 1-1.6

Taux d'évaporation : SO
Pourcentage volatil : <10
Point d'éclair : 200°C (392°F)
Limite supérieure d'inflammabilité (L.S.I.) : ND
Vitesse de combustion : ND

COV : 0gm/L
Octanol/coeff.H₂O : ND
Méthode de point d'éclair : estimée
Limite inférieure d'inflammabilité (L.II.) : ND
Auto-allumage : ND

Section 10 – Stabilité chimique et réactivité

Stabilité chimique

Matière stable.

Stabilité chimique : conditions à éviter

Éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et d'autres sources d'inflammation. Éviter le contact avec des matières incompatibles.

Incompatibilité

Produits de décomposition thermique : oxydes de carbone, oxydes d'azote, aldéhydes, différents composés de polymère.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune

Section 11 – Information toxicologique

Effets d'exposition aiguë

A : Information générale sur le produit

INHALATION :

Exposition aiguë : Peut causer une irritation aux muqueuses et aux voies respiratoires supérieures. Les symptômes peuvent comprendre : toux, éternuement, effets sur le système nerveux central avec maux de tête, étourdissement, somnolence et perte de coordination.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Exposition aiguë : Peut causer une sensibilisation et des réactions allergiques chez les personnes sensibles. Les symptômes peuvent comprendre : démangeaisons, zébrures et rougeurs. Un contact prolongé avec la peau peut causer des dermatites avec symptômes d'inflammation et de rougeur cutanées. Le composant de phtalate de diisodécyle peut être absorbé par la peau et causer une dépression du système nerveux central en cas d'exposition d'une grande superficie de peau.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Exposition aiguë : Peut causer une légère irritation, des douleurs, des rougeurs, le larmoiement.

INGESTION :

Exposition aiguë : L'ingestion est considérée comme étant peu probable à l'égard de ce produit. Si une grande quantité de ce produit est ingérée, une irritation de la bouche, de la gorge, de l'œsophage et d'autres tissus du système digestif peut se produire. Les symptômes peuvent comprendre : douleurs abdominales et vomissement.

B. Analyse des composants – LD₅₀/LC₅₀

Acide carbonique, sel de calcium (1:1) (471-34-1)

Oral LD₅₀ Rat: 6450 mg/kg

Dioxyde de titane (13463-67-7)

Oral LD₅₀ Rat: >1000 mg/kg

Méthyle isobutyle cétone (108-10-1)

Inhalation LC₅₀ Rat: 8.2 mg/L/4H; Oral LD₅₀ Rat: 2080 mg/kg; Cutané LD₅₀ Lapin: >16000 mg/kg

Éther de phényle et de glycidyle (122-60-1)

Inhalation LC₅₀ Rat: >100 mg/L/4H; Oral LD₅₀ Rat: 3850 mg/kg; Cutané LD₅₀ Lapin: 1500 µL/kg

Épichlorhydrine

Inhalation LC₅₀ Rat: 1414 ppm/4H; Oral LD₅₀ Rat: 800 mg/kg; Cutané LD₅₀ Lapin: 500 µL/kg

Acrylate d'éthyle (140-88-5)

Inhalation LC₅₀ Rat: 1414 ppm/4H; Oral LD₅₀ Rat: 800 mg/kg; Cutané LD₅₀ Lapin: 500 µL/kg

Acrylonitrile (107-13-1)

Inhalation LC₅₀ Rat: 333 ppm/4H; Oral LD₅₀ Rat: 78 mg/kg; Cutané LD₅₀ Rat: 148 mg/kg;

Cutané LD₅₀ Lapin: 250 mg/kg

Méthanol (67-56-1)

Inhalation LC₅₀ Rat: 83.2 mg/L/4H; Inhalation LC₅₀ Rat: 64000 ppm/4H; Oral LD₅₀ Rat: 5628 mg/kg;

Cutané LD₅₀ Rabbit: 15800 mg/kg

Chloroforme (67-66-3)

Inhalation LC₅₀ Rat: 47702 mg/kg/4H; Oral LD₅₀ Rat: 695 mg/kg; Cutané LD₅₀ Lapin: >3980 mg/kg

Cancérogénécité

A : Information générale sur le produit

Aucune information disponible sur le produit

B : Composants - Cancérogénécité

Dioxyde de titane (...)

ACGIH : A4 – non classé comme agent cancérogène pour humains

NIOSH : Cancérogène professionnel possible

IARC : Monographie 93 [en préparation], monographie 47 [1989] (Groupe 2B (probablement cancérogène pour les humains))

Éther de phényle et de glycidyle (...)

ACGIH : A3 – Cancérogène confirmé pour les animaux avec bien-fondé inconnu pour les humains

NIOSH : Cancérogène professionnel possible

IARC : Monographie 71 [1999], monographie 47 [1989] (Groupe 2B (probablement cancérogène pour les humains))

Épichlorhydrine (...)

ACGIH : A3 – Cancérogène confirmé pour les animaux avec bien-fondé inconnu pour les humains

NIOSH : Cancérogène professionnel possible

NTP : Perçu raisonnablement comme cancérogène pour les humains (cancérogène particulier possible)

IARC : Monographie 71 [1999], Supplément 7 [1987], monographie 11 [1976] (évaluation globale réajustée de 2B à 2A avec preuve à l'appui à partir d'autres données pertinentes) (Groupe 2B (probablement cancérogène pour les humains))

Acrylate d'éthyle (...)

ACGIH : A4 – Non classable comme cancérogène pour les humains

NIOSH : Cancérogène professionnel possible

IARC : Monographie 71 [1999], Supplément 7 [1987], monographie 39 [1986] (Groupe 2B (probablement cancérogène pour les humains))

Acrylonitrile (...)

ACGIH : A3 – Cancérogène confirmé pour les animaux avec bien-fondé inconnu pour les humains

OSHA : 1 ppm Niveau d'action; 2 ppm TWA; 10 ppm limite (15 min, exposition de la peau et des yeux interdite. Risque de cancer – consulter 29 CFR 1910.1045)

NIOSH : Cancérogène professionnel possible

NTP : Perçu raisonnablement comme cancérogène pour les humains (cancérogène particulier possible)

IARC : Monographie 71 [1999], Supplément 7 [1987] (Groupe 2B (probablement cancérogène pour les humains))

Chloroforme (...)

ACGIH : A3 – Cancérogène confirmé pour les animaux avec bien-fondé inconnu pour les humains

NIOSH : Cancérogène professionnel possible

NTP : Perçu raisonnablement comme cancérogène pour les humains (cancérogène particulier possible)

IARC : Monographie 73 [1999] (Groupe 2B (probablement cancérogène pour les humains))

Section 12 – Information écologique

Toxicité pour l'environnement

A : Information générale sur le produit

Ce produit peut être nuisible à la flore terrestre et aquatique ainsi qu'à la vie animale (particulièrement en cas de dispersion de grandes quantités)

B : Analyse des composants – Toxicité pour l'environnement – Toxicité aquatique

	Test & Espèces	Conditions
Méthyle isobutyle cétone (108-10-1)	96 Hr LC ₅₀ Pimephales promelas	496-514 mg/L [traverse]
	96 Hr EC ₅₀ Selenastrum capricornutum	400 mg/L
	24 Hr EC ₅₀ puce d'eau	4280.0 mg/L
	48 Hr EC ₅₀ Daphnia magna	170 mg/L
Éther de phényle et de glycidyle (122-60-1)	96 Hr LC ₅₀ Carassius auratus	43 mg/L [statique]
	96 Hr LC ₅₀ Lepomis macrochirus	35 mg/L [statique]
Épichlorhydrine (106-89-8)	96 Hr LC ₅₀ Lepomis macrochirus	35 mg/L [semi-statique]
	96 Hr LC ₅₀ Brachydanio rerio	30.5 mg/L [statique]
	96 Hr LC ₅₀ Pimephales promelas	9.1-12.3 mg/L [statique]
	48 Hr EC ₅₀ Daphnia magna	24 mg/L

Acrylate d'éthyle (140-88-5)	96 Hr LC ₅₀ Pimephales promelas	2.31-2.7 mg/L [traverse]
	96 Hr LC ₅₀ Leuciscus idus	10.0-22.0 mg/L [statique]
	96 Hr LC ₅₀ Oncorhynchus mykiss	4.6 mg/L
	72 Hr EC ₅₀ Scenedesmus subspicatus	48 mg/L
	48 Hr EC ₅₀ Daphnia magna	7.9 mg/L
Acrylonitrile (107-13-1)	96 Hr LC ₅₀ Pimephales promelas	6.7-15 mg/L [traverse]
	96 Hr LC ₅₀ Lepomis macrochirus	8.0-12.0 mg/L [statique]
	96 Hr LC ₅₀ Poecilia reticulata	33.5 mg/L [statique]
	96 Hr LC ₅₀ Brachydanio rerio	25 mg/L [traverse]
	96 Hr LC ₅₀ Oncorhynchus mykiss	24 mg/L
	96 Hr LC ₅₀ Cyprinus carpio	18.07 mg/L [semi-static]
	96 Hr LC ₅₀ Lepomis macrochirus	8.7-10 mg/L [traverse]
	96 Hr LC ₅₀ Pimephales promelas	28-39 mg/L [statique]
éthanol (67-56-1)	48 Hr EC ₅₀ puce d'eau	7.60 mg/L
	6 Hr LC ₅₀ Pimephales promelas	28200 mg/[traverse]
	96 Hr LC ₅₀ Pimephales promelas	>100 mg/L [static]
	96 Hr LC ₅₀ Oncorhynchus mykiss	19500-20700 mg/L [traverse]
	96 Hr LC ₅₀ Oncorhynchus mykiss	18-20 ml/L [static]
Chloroforme (67-66-3)	96 Hr LC ₅₀ Lepomis macrochirus	13500-17600 mg/L [traverse]
	96 Hr LC ₅₀ Pimephales promelas	71 mg/L [traverse]
	96 Hr LC ₅₀ Oncorhynchus mykiss	18 mg/L [traverse]
	96 Hr LC ₅₀ Lepomis macrochirus	18 mg/L [traverse]
	96 Hr LC ₅₀ Poecilia reticulata	300 mg/L [statique]
	48 Hr EC ₅₀ Scenedesmus subspicatus	560 mg/L
	48 Hr EC ₅₀ water flea	28.9 mg/L [Statique]

Section 13 – Information relative à l'élimination des déchets

Numéros des déchets et descriptions US EPA

Numéros de déchets des composants

Méthyle isobutyle cétone

Épichlorhydrine

Acrylate d'éthyle

Acrylonitrile

Méthanol

Chloroforme

RCRA

numéro de déchet U161 (déchet inflammable)

numéro de déchet U041

numéro de déchet U113 (déchet inflammable)

numéro de déchet U009

numéro de déchet U154 (déchet inflammable)

numéro de déchet U044

6.0 mg/l niveau réglementaire

Instructions pour l'élimination

Tous les déchets doivent être manipulés conformément aux règlements locaux, d'État et fédéraux.

Pour les recommandations, consulter la Section 7 – Manipulation et stockage ainsi que la Section 8 – Équipement de protection personnelle.

Section 14 – Information relative au transport

Information DOT US

Appellation réglementaire : non réglementé

Section 15 – Information réglementaire

Réglementation fédérale US

Analyse des composants

Ce produit contient un ou plus d'un des produits chimiques suivants identifiés en vertu de la Section 302 (40 CFR 355 Annexe A) de SARA, de la Section 313 (40 CFR 372.65) de SARA et/ou de CERCLA (40 CFR 302.4).

Méthyle isobutyle cétone (108-10-1)
 CERCLA : 5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ

Épichlorhydrine (...)
 SARA 302 : 1000 lb TPQ
 SARA 313 : 0.1 % concentration de minimis
 CERCLA : 100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ

Acrylate d'éthyle (140-88-5)
 SARA 313 : 1000 lb TPQ
 SARA 313 : 0.1 % concentration de minimis
 CERCLA : 100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ

Acrylate d'éthyle (140-88-5)
 SARA 313 : 0.1 % concentration de minimis
 CERCLA : 100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ

Acrylonitrile (107-13-1)
 SARA : 302 : 1000 lb TPQ
 SARA 313 : 0.1 % concentration de minimis
 CERCLA : 100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ

Méthanol (67-56-1)
 CERCLA : 5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ

Chloroforme (67-66-3)
 SARA 302 : 1000 lb TPQ
 SARA 313 : 0.1 % concentration de minimis
 CERCLA : 10 lb final RQ; 4.54 kg final RQ

Réglementation de l'État

Analyse des composants – État

Les composants suivants figurent sur une ou plus d'une des listes de substances dangereuses de l'État :

Composant	No. CAS	CA	MA	MN	NJ	PA	RI
Dioxyde de titane	13463-67-7	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Méthyle isobutyle cétone	108-10-1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Éther de phényle et de glycidyle	122-60-1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Épichlorhydrine	106-89-8	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Acrylate d'éthyle	140-88-5	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Acrylonitrile	107-13-1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Méthanol	67-56-1	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Chloroforme	67-66-3	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Les déclarations suivantes sont fournies en vertu de la loi California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act de 1986 (Proposition 65) :

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer.

AVERTISSEMENT : Ce produit contient un produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant représenter des dangers pour la reproduction/malformations congénitales.

Analyse des composants – WHMIS IDL

Les composants suivants sont identifiés en vertu de la liste de divulgation de la loi canadienne sur les produits dangereux :

Composant	No. CAS	Concentration minimum
Éther de phényle et de glycidyle	122-60-1	0.1 %
Épichlorhydrine	106-89-8	0.1 %
Acrylonitrile	107-13-1	0.1 %
Chloroforme	67-66-3	0.1 %

Information réglementaire additionnelle

Analyse des composants – Inventaire

Composant	No. CAS	TSCA	CAN	EEC
Acide carbonique, sel de calcium (1 :1)	471-34-1	Oui	DSL	EINECS
Dioxyde de titane	13463-67-7	Oui	DSL	EINECS
Méthyle isobutyle cétone	108-10-1	Oui	DSL	EINECS

Éther de phényle et de glycidyle	122-60-1	Oui	DSL	EINECS
Épichlorhydrine	106-89-8	Oui	DSL	EINECS
Acrylate d'éthyle	140-88-5	Oui	DSL	EINECS
Acrylonitrile	107-13-1	Oui	DSL	EINECS
Méthanol	67-56-1	Oui	DSL	EINECS
Chloroforme	67-66-3	Oui	DSL	EINECS

Section 16 – Autres informations

Autres informations

Les renseignements mentionnés dans les présentes sont jugées exactes à cette date. Cependant, aucune garantie, expresse ou tacite, n'est offerte. Il appartient à l'acheteur de s'assurer que ses activités sont conformes aux réglementations fédérales, des états des É.-U., provinciales ou locales.

Abréviations/Légende

EPA = Environmental Protection Agency; TSCA = Toxic Substance Control Act; ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists; IARC = International Agency for Research on Cancer; NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health; NTP = National Toxicology Program; OSHA = Occupational Safety and Health Administration., NJTSR = New Jersey Trade Secret Registry.

Date de préparation de la fiche signalétique

PRÉPARÉ PAR :

CHIEF CHEMIST

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE DE L'AUTEUR :

416-255-1111 Téléc. : 416-255-1729

DATE DE PRÉPARATION :

3 fév., 2014

Flexile Ltd. n'assumera aucune responsabilité pour tort, préjudice ou dommage causé à l'acheteur ou à une tierce personne par ce produit si les mesures raisonnables de sécurité énoncées dans la fiche signalétique n'ont pas été suivies correctement. De plus, Flexile Ltd. n'assumera aucune responsabilité pour tort, préjudice ou dommage causé à l'acheteur (ou à une tierce personne) si ce produit a été utilisé de façon anormale et dangereuse même si des mesures de sécurité raisonnables ont été suivies pendant l'utilisation. Finalement, l'acheteur assume les risques pouvant résulter de différents utilisations de ce produit.

Flexile Ltd.